

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE

MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY

04-11-2014

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, au 1304, Chemin de l'Église à Rémigny **MARDI LE 4 NOVEMBRE DEUX MILLE QUATORZE (2014)**, à vingt heure à laquelle session sont présents :

Madame Isabelle Coderre

Madame Annie Allaire

Madame Sylvie Dulong

Monsieur Simon Daoust

Madame Colette Paulin

Est absente : Madame Carole Coderre

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Jocelyn Aylwin.

6428-11-2014

Position de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue :

Considérant que la Conférence régionale n'adhère pas à la nouvelle structure proposée sans avoir eu au préalable le portrait économique et l'analyse de ses impacts sur la desserte territoriale;

Considérant que la Conférence régionale est l'intervenante privilégiée du gouvernement du Québec en matière de développement régional;

Considérant que nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur;

Considérant la contribution des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région;

Considérant les particularités des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;

Considérant la qualité des emplois associés au CISSS et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;

Considérant l'opportunité qu'offrent les moyens de communication afin d'établir des effectifs dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda;

Considérant l'importance de mettre à contribution des individus provenant des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn- Noranda pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de tous les territoires dans le développement de l'Abitibi-Témiscamingue, tant en matière de gouvernance administrative, citoyenne que politique;

Considérant l'importance de continuer à offrir les spécialisations dans les différents territoires, dont les quatre MRC et la Ville de Rouyn- Noranda, et poursuivre le développement de chacune de ces spécialisations;

Il est proposé par Madame Isabelle Coderre

Appuyé par Monsieur Simon Daoust

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que soit demandé au gouvernement du Québec que les membres du conseil d'administration du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue proviennent équitablement des cinq territoires;

Que des mesures soient prises afin que les membres des comités du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue proviennent équitablement des cinq territoires;


Que les cadres et cadres supérieurs ainsi que les fonctions, services et départements soient équitablement répartis dans les cinq territoires;

Que les immobilisations déjà utilisées dans les cinq territoires servent à loger les fonctions, services et départements afin de diminuer les coûts;

De respecter les spécialisations historiques de chacune des neuf organisations de santé fusionnée et voir à des investissements équitables dans le futur dans les cinq territoires;

Que chaque rapport annuel du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue fasse état des cinq éléments précédents.

Extrait certifié conforme au livre des délibérations
Rémigny, le 13^e jour de novembre 2014


Micheline Champoux
Directrice générale secrétaire trésorière

Note : Projet de résolution. Le texte de la présente résolution est sujet à correction par le conseil lors de l'adoption du procès-verbal.
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY 04-11-2014

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, au 1304, Chemin de l'Église à Rémigny **MARDI LE 4 NOVEMBRE DEUX MILLE QUATORZE (2014)**, à vingt heure à laquelle session sont présents :

Madame Isabelle Coderre
Madame Annie Allaire
Madame Sylvie Dulong
Monsieur Simon Daoust
Madame Colette Paulin

Est absente : Madame Carole Coderre

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Jocelyn Aylwin.

6427-11-2014

Position de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue :

Considérant que nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité financière de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur;

Considérant l'importance d'occuper l'ensemble de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de s'assurer que l'ensemble des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda soit parties prenantes de la prospérité de l'Abitibi-Témiscamingue;

Considérant la contribution des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région;

Considérant les particularités des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;

Considérant la qualité des emplois associés aux organismes et ministères du gouvernement du Québec et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;

Considérant que les moyens de communication actuels permettent au gouvernement du Québec d'installer ses effectifs dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda;

Considérant l'importance de mettre à contribution des individus provenant des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de tous les territoires dans le développement de l'Abitibi-Témiscamingue, tant en matière de gouvernance administrative, citoyenne que politique;

Considérant l'avantage significatif que procure la possibilité de recruter du personnel de qualité sur tout le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

Il est proposé par Madame Colette Paulin

Appuyé par Madame Sylvie Dulong

Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que soit exigé du gouvernement du Québec de respecter notre modèle de développement décentralisé régionalement, par le déploiement des cadres et des effectifs, des centres de service et centres décisionnels dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda, et ce, pour l'ensemble des organisations et ministères;

De communiquer cette orientation aux organisations de l'Abitibi-Témiscamingue;

De réagir vigoureusement si des pouvoirs, des cadres ou des effectifs étaient centralisés à en région sans respecter notre modèle décentralisé.

Extrait certifié conforme au livre des délibérations
Rémigny, le 13^e jour de novembre 2014



Micheline Champoux

Directrice générale secrétaire trésorière

Note : Projet de résolution. Le texte de la présente résolution est sujet à correction par le conseil lors de l'adoption du procès-verbal.
COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Municipalité de Rémigny

**PROVINCE DE QUÉBEC...TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY
04-11-2014**

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue au bureau municipal, au 1304, Chemin de l'Église à Rémigny **MARDI LE 4 NOVEMBRE DEUX MILLE QUATORZE (2014)**, à vingt heures à laquelle session sont présents :

Madame Isabelle Coderre
Madame Annie Allaire
Madame Sylvie Dulong
Monsieur Simon Daoust
Madame Colette Paulin

Est absente : Madame Carole Coderre

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Jocelyn Aylwin.

6426-11-2014

Position sur la régionalisation et décentralisation des lieux de pouvoirs et des effectifs du gouvernement du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Considérant que nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité financière de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur;

Considérant l'importance d'occuper l'ensemble du territoire québécois et de s'assurer que l'ensemble des régions soit parties prenantes à la prospérité du Québec;

Considérant la contribution de l'Abitibi-Témiscamingue au développement du Québec, notamment du Nord-du-Québec, tant par son expertise que ses richesses naturelles;

Considérant les particularités de l'Abitibi-Témiscamingue, notamment la densité de population, la prépondérance des industries liées aux ressources naturelles, les premières nations, la contribution des quatre MRC et de la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région;

Considérant la nécessaire adaptation des normes et programmes aux réalités de l'Abitibi-Témiscamingue;

Considérant la qualité des emplois associés aux organismes et ministères du gouvernement du Québec et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel de l'Abitibi-Témiscamingue;

Considérant que les moyens de communication actuels permettent au gouvernement du Québec d'installer ses effectifs sur l'ensemble du territoire québécois, tant par la régionalisation, la décentralisation que la déconcentration;

Considérant l'importance de mettre à contribution des individus provenant de toutes les régions du Québec pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de toutes les régions du Québec, tant en matière de gouvernance administrative que politique;

Considérant l'avantage significatif que procure la possibilité de recruter partout au Québec.

Il est proposé par Madame Annie Allaire

Appuyé par Monsieur Simon Daoust


Et résolu unanimement par les conseillers présents.

Que soit exigé du gouvernement du Québec de préserver l'autonomie, la capacité d'agir et de décider des organisations et ministères présents en Abitibi- Témiscamingue dans le cadre de la révision des programmes gouvernementaux;

Que soit exigé du gouvernement du Québec, qu'à titre d'interlocuteur privilégié, la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue soit partie prenante en contribuant à la modulation et l'adaptation des normes et programmes aux réalités de la région et de connaître les plans du gouvernement du Québec en matière de desserte des services gouvernementaux aux régions;

De réagir vigoureusement si des pouvoirs, des cadres ou des effectifs étaient centralisés à Québec.

Extrait certifié conforme au livre des délibérations
Rémigny, le 13^e jour de novembre 2014



Micheline Champoux

Directrice générale secrétaire trésorière

Note : Projet de résolution. Le texte de la présente résolution est sujet à correction par le conseil lors de l'adoption du procès-verbal.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME